

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 mars 2021

Date de convocation : 08/03/2021

En présentiel : Cyril **POINTUD**, Clément **VAROQUIER**, Yann **DUVERDIER**, Audrey **SIMONET**, Fanny **BERTHELLEMY**, Jérémy **BONNET**, Olivier **MONTAGNAC**, Jérôme **ROUYER**, Flavie **BASTOS-HANCZYK**, Jean-Luc **HANCZY**

En distanciel : Christelle **CUNIS**

Etaient excusés :

Emeline **APPERT** donne pouvoir à Jérôme **ROUYER**

Delphine **HOYET** donne pouvoir à Christelle **CUNIS**

Houssni **JANAH** donne pouvoir à Olivier **MONTAGNAC**

Absent :

Guy **MERAT**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe que le produit fiscal attendu pour l'année 2021 doit faire l'objet d'une délibération et que cette précision devra faire partie intégrante dans la rédaction de la délibération relative au vote du Budget M14 2021.

Les Membres présents sont d'accord pour que cette information soit rajoutée à l'ordre du jour de ce soir et apparaisse explicitement dans le texte de cette délibération.

Approbation du compte rendu du 8 février 2021

Le compte rendu est approuvé.

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget M14 de la Commune

Monsieur Cyril **POINTUD**, Maire, présente le compte de gestion 2020 de la Commune M14 établi par le receveur municipal.

Ce compte dont les résultats de clôture d'exercice sont :

- En section d'investissement + 61 258.98 €
- En section de fonctionnement + 207 924.60 €

Ils concordent avec ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation.

Vote du Compte Administratif 2020 – Budget M14

Monsieur Jean-Luc HANCZYK, Président de séance pour le vote du compte administratif 2020, présente donc le compte administratif de la Commune qui fait apparaître les résultats de clôture, se décomposant comme suit :

- En section d'investissement (dépenses/recettes) + 61 258.98 €
- En section de fonctionnement (dépenses/recettes) + 207 924.60 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Président de séance, accepte les résultats précités et vote le compte administratif 2020 de la Commune en l'absence de Monsieur le Maire.

Vote des Subventions aux Associations pour l'année 2021

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, détaille la liste des subventions allouées aux associations et organismes habituels, qui figurera en annexe du budget M14 2021, pour un montant total de 3 287 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le versement de ces subventions pour l'année 2021.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget M14

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 M14 de la Commune, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats au Budget Principal 2021.

Dans ces résultats sont intégrés également les reports du Budget M49, liés au transfert de la compétence eau à Châlons AGGLO.

Le Conseil Municipal décide donc, sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement R001 : 61 258.98 €
- Report en section de fonctionnement R002 207 924.60 €

Vote du Budget M14 2021 Commune

Après approbation et reprise des résultats du compte administratif 2020 M14 de la Commune, Monsieur le Maire présente donc le Budget 2021 M14 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement (dépenses/recettes) 201 473 €
- Section de fonctionnement (dépenses/recettes) 627 872 €

Monsieur le Maire informe également l'ensemble des Membres présents de la reconduction du produit fiscal de l'année précédente, lors de l'élaboration de ce budget.

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la reprise des résultats de l'exercice 2020 et vote le Budget 2021 M14 suivant détail ci-dessus.

Informations complémentaires

Point sur les travaux de rénovation intérieure de la Salle des Fêtes

Les travaux de rénovation intérieure de la Salle des Fêtes effectués par l'artisan peintre retenu, sont en phase terminale.

Les coloris choisis ont pour effet d'éclaircir beaucoup plus la salle de réception et donnent également la sensation d'une plus grande dimension de celle-ci.

Les rideaux de la scène ont été pris en charge par « L'E.S.A.T l'Isle aux bois » pour un nettoyage complet avant leurs remises en place.

Sinon, un devis supplémentaire de l'ordre de 375 € a été demandé à cet artisan peintre pour la rénovation nécessaire du meuble « bar ».

Les Membres présents acceptent que Mr le Maire signe ce devis autorisant ces travaux complémentaires.

Point sur l'enfouissement de réseaux Rue Principale

Monsieur le Maire signale que les nouveaux candélabres ont bien été installés rue Principale, suite à l'opération d'enfouissement de réseaux.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise COLAS pour la réfection des trottoirs à partir du 7 rue Principale et qui s'arrêteront après la localisation de l'abri bus, ceci afin de permettre aux écoliers et collégiens un cheminement plus sécuritaire.

Mr le Maire présente donc ce devis, qui est accepté par l'ensemble des Membres présents.

Permanence d'une Assistante Sociale

La Circonscription de la Solidarité Départementale de Sainte-Menehould dont dépend notre Commune, nous a sollicité pour la mise en place d'une permanence d'assistante sociale tous les 4^{ème} jeudi du mois, au sein des locaux de la mairie et pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Les personnes des villages environnants auront également la possibilité de rencontrer cette assistante sociale lors de ses permanences en notre Mairie.

Ce service, tout nouvellement mis en place, a pour but de centraliser les échanges, de réduire et faciliter les déplacements des personnes.

A noter: 1^{ère} permanence de l'assistante sociale, le Jeudi 25 mars 2021 (salle du 2^{ème} étage)

Retour suite conseil d'école du 12 mars 2021

- Les effectifs projetés pour la rentrée de septembre 2021 se portent à 87 élèves contre 101 à ce jour.
- Une commission départementale sur la carte scolaire a eu lieu le vendredi 17 février 2021. La fermeture d'une classe est en projet et devrait être actée lors de la prochaine commission prévue le 25 mars 2021.
- Face à cette baisse d'effectif et à la probable suppression d'un poste d'enseignant qui engendrerait une réorganisation en 4 classes avec une répartition moyenne de 21,75 élèves par classe, cela ne nécessiterait plus 2 postes d'ATSEM sur le groupe scolaire.
- Un projet d'acquisition de 12 tablettes informatiques est à l'étude. Si l'acquisition peut en grande partie être financée par une subvention du plan de relance numérique, une estimation de 1 800 € restant à charge, serait imputée sur la ligne budgétaire que la Commune accorde au groupe scolaire.

URBANISME

PC 051 476 21 R0002

Agrandissement sous-sol et pose
porte sectionnelle

M. MINIER Cédric

2 Rue de Chantraine

DP 051 476 21 R0003

Pose d'une clôture

M. HALLER Matthieu

3 Rue Hugues de Payns

DP 051 476 21 R0004

Création d'une piscine

M. PEREIRA Toni

5 Rue des Coquelicots

FIN DE SEANCE à 23 h 55

CONSEILS MUNICIPAUX 2021

Lundi 12 avril 2021

Lundi 10 mai 2021

Lundi 21 juin 2021

Lundi 6 septembre 2021

Lundi 4 octobre 2021

Lundi 8 novembre 2021

Lundi 6 décembre 2021

Le Maire

Cyril POINTUD

